Stiftung für junge Auslandschweizer
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
The foundation for young swiss abroad
Fondazione per i giovani svizzeri all'estero

Conditions générales

Prémisses :

- Le·la participant·e ou l'un de ses parents doit avoir la nationalité suisse.
- Le·la participant·e doit être domicilié·**e à l'étranger**.
- **Limite d'âge**

  Catégorie d'âge: 8-11 ans

  - La limite d'âge inférieure est de 8 ans; les participants doivent avoir atteint cet âge à la fin de la saison du camp d'été (mi-août). La participation d'enfants plus jeunes est exclue.
  - La limite d'âge supérieure est de 11 ans; tous les enfants atteignant l'âge de 11 ans au cours de l'année du camp peuvent y participer. Les participants plus âgés peuvent s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieure.

  Catégorie d'âge: 12-14 ans

  - La limite d'âge inférieure est de 12 ans; les participants doivent atteindre cet âge l'année du camp. Les participants plus jeunes peuvent s'inscrire à un camp de la catégorie d'âge inférieure.
  - La limite d'âge supérieure est de 14 ans. Une exception est faite pour les participants qui atteindront l'âge de 15 ans dans les trois mois précédant le premier jour du camp.

  Catégorie d'âge : 15+

  - Les jeunes âgés de plus de 15 ans peuvent s'inscrire à un camp d'été de Swiss Community - Organisation des Suisses de l'étranger.
- Intérêt pour le fonctionnement du camp de vacances et le programme proposé.
- Une certaine autonomie: l'enfant doit par exemple être capable de s'occuper lui-même de ses vêtements et de son hygiène quotidienne et de faire passer ses propres besoins après les exigences de la vie en communauté du camp.
- Les parents doivent être prêts à confier leur enfant sereinement à **l'encadrement de l'équipe de** moniteurs.

Points importants pour la procédure d'inscription:

- Les enfants peuvent participer à une seule offre par saison.
- Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée.
- Une confirmation est envoyée après la réception de l'inscription, cela pour permettre l'organisation immédiat du voyage en Suisse. Le voyage en Suisse est à la charge des parents. Les enfants se rencontrent à l'aéroport de Zurich.
- Pour des raisons justifiées, l'organisation se réserve le droit d'annuler les activités jusqu'à six

semaines avant la date prévue.

- Le règlement des frais de participation se fait avant le voyage.
- Les inscriptions pour nos camps se font sur notre site internet. La date finale des inscriptions est le 15. Mars 2022. Vous recevrez toutes les informations détaillées en avril.

Frais d'annulation:

- Depuis l'inscription jusqu'au 15. Mars 2022 = 50% du prix total ;
- A partir du 15. Mars 2022 jusqu'à quinze jours avant le programme = 75% du prix totale ;
- 14-0 jours avant le programme = 100% du prix total.
- L'annulation d'un camp d'été par la FESE n'entraîne aucuns frais d'annulation.

En cas d'empêchement de participation à la dernière minute (indépendamment de la raison), la FESE ne rembourse aucuns frais. Si vous souhaitez vous assurer pour ce cas de figure, veuillez prendre contact avec votre assureur ou votre prestataire de voyage.

Obligation des participants :

- Tout enfant participant à un camp de la FESE s'engage à s'intégrer dans la communauté du camp, à participer au programme et à respecter les règles en vigueur dans le camp. Nous ne tolérons ni violence (verbale ou physique) ni aucun autre comportement abusif. Toute détérioration matérielle présumée, toute consommation de drogue et toute utilisation abusive d'ordinateurs, tablettes ou téléphones portables (en particulier la consultation de sites pornographiques) sont strictement interdites.

  En cas d'infraction, les enfants peuvent être renvoyés chez eux.

Pandémie de coronavirus (Covid-19):

- En inscrivant leur(s) enfant(s), les parents ou tuteurs acceptent que des tests salivaires PCR groupés soient effectués régulièrement si la FESE estime que cette mesure de prévention est nécessaire.
- Les parents ou tuteurs s'assurent que le·la participant·e sera en possession d'un certificat Covid valide en Suisse au moment de son arrivée au camp de vacances si la FESE devait l'exiger à court terme comme condition de participation.
- En raison de la situation exceptionnelle, la FESE ne facturera pas de frais aux participant·es en cas d'annulation à court terme (soit au plus tôt 14 jours avant le début du camp) en raison de la pandémie de Covid-19. Un tel cas de figure se produit dans les cas suivants:

- **Interdictions d'entrer ou de sortir** du territoire en raison de la pandémie de Covid-19. Si l'interdiction de sortie concerne le pays de résidence, une confirmation officielle doit être jointe à la demande d'annulation de l'inscription au camp.
- Infection par le Covid-**19 de la personne qui offre au·à la participant·e un lieu d'iso**lation/de quarantaine en Suisse Dans ce cas, la FESE a besoin d'une copie du test Covid-19 positif de cette personne.

Questions de droit :

- En cas de litige, le for est à Berne. Le droit suisse est applicable.
- En s'inscrivant, le participant et ses représentants légaux acceptent le traitement de leurs données personnelles, notamment pour organiser nos camps, selon notre politique de confidentialité.
- En s'inscrivant, le participant et ses représentants légaux comprennent et acceptent que des photos et des vidéos des participants seront réalisées durant le camp et qu'elles pourront être utilisées sur nos sites d'internet et des réseaux sociaux ainsi que sur nos imprimés promotionnels tels que brochures, flyers, etc.). Bien entendu, nous veillerons à n'utiliser que les photos qui respectent la personnalité du participant. En cas de refus, celui-ci doit impérativement être signalé par écrit à info@sjas.ch avant le camp.

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)
Rue des Alpes 24
3006 Berne
Suisse
Tél. +41 (0)31 356 61 16
info@sjas.ch
www.sjas.ch